



Désistement de mon ex-employeur en appel

Par **Jean Jacques**, le 14/12/2012 à 23:40

Bonsoir,

Mon ex employeur vient de se désister d'un appel qu'il avait formulé suite à une condamnation aux prud'hommes.(jugement d'appel fixé le 11 avril 2013).

Sur la convocation pour le jugement il est noté:

Si l'appelant, dès avant l'audience souhaite ce désister de son appel, il convient de la faire savoir par écrit et rapidement à la cour ainsi qu'à l'intimé, sachant que ce dernier peut s'y opposer.

Comment dois-je faire pour m'opposer à son désistement, car je souhaite aller à ce jugement, car malgré la condamnation en première instance , je ne suis pas totalement satisfait du jugement rendu par les prud'hommes.

Merci pour votre aide

Cordialement.

Par **P.M.**, le 14/12/2012 à 23:57

Bonjour,

Dans ce cas, si l'employeur n'a fait qu'un Appel partiel, vous auriez dû faire une demande reconventionnelle mais pour vous opposer au désistement, je vous conseillerais de vous rapprocher du Greffe de la Cour d'Appel...